

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CCGS Samuel Risley refit 2014	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-145028/A	Amendment No. - N° modif. 015
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-145028	Date 2014-07-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-018-24496	
File No. - N° de dossier 018md.F2599-145028	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-16	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Vandal, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur 018md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0645 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES (Révisions)

Remplacer la Q&R 41 de la modification 014 avec ce qui suit:

À la suite de la Q. 37 de la modification 011

Question générale sur l'embauche de sous-traitants par le gouvernement du Canada : Ce dernier acceptera-t-il les modalités et les conditions des sous-traitants qu'il impose comme fournisseurs uniques, soit Wartsila et Detroit Diesel, et qui n'acceptent pas celles issues du contrat principal?

R.37 Selon Conditions générales 2030-06

Le document 2030-06 précise ceci : Pour tout autre contrat de sous-traitance qui n'est pas visé à l'alinéa 2.a), l'entrepreneur doit s'assurer, sauf avec le consentement écrit de l'autorité contractante, que le sous-traitant soit lié par des conditions qui sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis de l'autorité contractante, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat. Cela exclut les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi qui ne s'appliquent qu'à l'entrepreneur.

Question

Wartsila a indiqué qu'elle n'accepterait pas le transferts des modalités contractuelles du Canada. Par conséquent, les soumissionnaires doivent utiliser les documents suivants : Conditions générales - Pièces 2011, et Conditions générales, Travaux d'entretien 2011, lesquels ne sont pas négociables. Est-ce que le Canada (l'autorité contractante) considère les conditions générales de Wartsila sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis du ministre, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat. Similairement, la même question s'appliquerait aux modalités du contrat de sous-traitance de Detroit Diesel. Une réponse à cette question est essentielle pour s'assurer que tous les soumissionnaires respectent le document Conditions générales 2030-06.

R.41**R.37 stands (Ref: Solicitation Amendment No.011)**

Le chantier doit se conformer à toutes les conditions générales.

Toute différence aux Conditions générales de l'appel d'offre entre le chantier et son sous-traitant doit être assumée par le chantier et inclus dans son prix.

Remplacer la Q&R 45 de la modification 014 avec ce qui suit:
(français uniquement)

Q.45

9.0 p.65 - Inspection des citernes [...]

Question

9.2 Est-ce possible d'avoir la capacité des réservoirs suivants :

Citerne morte arrière	40m ³
Espace mort bâbord et tribord FR 27 à 32	16m ³ /ch
Cofferdam centre FR 27 à 28	5.5m ³
Cofferdam bâbord et tribord FR 22 à 25	19m ³ /ch
Réservoir d'eau-vanne bâbord et tribord FR 37 à 39	12m ³ /ch

R.45

La liste ci-dessus présente des valeurs approximatives. Il faut noter que les espaces morts de bâbord et de tribord ne sont pas étanches à l'air et ne servent qu'à séparer les réservoirs d'eau douce de ceux de déchets et d'eau huileux. Ils ont déjà contenu environ 5 L de condensation.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.53

Annexe J

J1 Éléments livrables et certifications

Élément 2

Clauses G1 à G6 de l'annexe I, Feuille de présentation de la soumission financière, remplie.

Question : Pouvez-vous confirmer s'il s'agit plutôt de H1 à H6 de l'annexe H ?

R.53

Oui, H1 à H6 de l'annexe H est correct.

Q.54

5. Attestations p. 14 de 74

Section 5.1.1

Question : Il semble manquer plusieurs mots dans cette section. Serait-il possible de la revoir et nous indiquer si nous devons fournir des documents?

R.54

Voir la partie 5 révisée - Attestations (français uniquement)

Q.55

Section 5.1.2

Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi.

Question : Pouvez-vous confirmer s'il y a un formulaire à remplir et à fournir pour le dépôt de la soumission? Si oui, pouvez-vous préciser comment obtenir le dit document?

R.55

Oui, voir l'annexe C

Q.56

Dépôt des soumissions

Question : Est-ce une ouverture publique où il sera possible d'assister à l'ouverture des soumission?

R.56

Voir Q&R 33 - pas d'ouverture publique

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 . es renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

Supprimer 6.2 - Frais de transfert du navires et insérer le texte suivant:**6.2 Frais de transfert du navire**

Les frais de transfert du navire s'appliqueront au prix d'évaluation pour cette demande de soumissions.

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

(a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause qui doit être insérée dans la table H1 (D).

(b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins **10 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins **5 jours civils** avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire :

Navire : NGCC Samuel Risley
Port d'attache : Parry Sound (Ontario)

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

(i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou

(ii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

Chantier naval ou installations de carénage**Frais applicables de transfert du navire**

Entreprise	Ville	Radoub du navire avec équipage
New Dock, St. John's Dockyard Ltd.	St. John's	C\$188,370.00
Halifax Shipyards Ltd.	Halifax	C\$169,784.00
Groupe Verreault Navigation Inc.	Les Méchins	C\$113,500.00
Davie Canada Yard Inc.	Lévis	C\$95,441.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton	C\$56,360.00
Pictou Shipyard	Pictou	C\$156,222.00
Ocean Industries Inc.	Saint-Bernard-Sur-Mer	C\$99,058.00
Allied Marine and Industrial	Port Colborne	C\$48,323.00
Central Machine & Marine	Sarnia	C\$21,745.00
Shelburne Ship Repair	Shelburne	C\$181,137.00
Réparations navales et industrielles Océan Inc.	Québec City	C\$95,441.00
Canadian Maritime Engineering Ltd.	Port Colborne	C\$48,323.00

Proposed Drydocking Location: _____

Se reporter à l'annexe J1 pour consulter les livrables/attestations.

Supprimer H6 - Frais de transfert du navires et insérer le texte suivant:

H6 Frais de transfert du navire

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'au chantier naval ou à l'installation de radoub où les travaux seront exécutés, et de son retour au port d'attache une fois les travaux terminés, conformément à ce qui suit :

a) Le soumissionnaire doit fournir l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où il propose d'exécuter les travaux ainsi que les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause doit être dans la table H1.

b) Si l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie au paragraphe 2 de cette clause, le soumissionnaire doit, au moins 5 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, aviser par écrit l'autorité contractante de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante confirmera par écrit au soumissionnaire, au moins 3 jours civils (insérer le nombre de jours) avant la date de clôture des soumissions, l'emplacement du chantier naval ou de l'installation de radoub et les frais applicables de transfert du navire.

Toute soumission précisant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste au paragraphe 2 de cette clause et pour laquelle un avis écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante comme cela est indiqué ci-dessus, sera déclarée non recevable.

2. Liste des chantiers navals ou des installations de radoub ainsi que des frais applicables de transfert du navire

Navire : CCGS Samuel Risley
Port d'attache : Parry Sound, Ontario

Dans le cas des navires transférés avec un équipage du gouvernement, les frais de transfert incluent le coût du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique et le coût des travaux de radoub sans équipage seulement, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attache du navire et du chantier naval ou de l'installation de radoub. Les frais de transport de l'équipage n'incluent pas les frais pour les membres de l'équipage de livraison qui demeurent au chantier naval ou à l'installation de radoub afin d'exécuter les tâches du projet liées au transfert du navire.

Dans le cas des navires transférés sans équipage par remorquage commercial, par chemin de fer, par route ou tout autre moyen de transport convenable, les frais de transfert doivent :

- i) faire partie de la soumission financière du soumissionnaire lorsque celui-ci est responsable du transfert; ou
- iii) être identifiés en tant que frais applicables de transfert du navire, selon la liste ci-dessous, lorsque le Canada est responsable du transfert.

Chantier naval/installations de réparation de navires applicable

Coût de transfert du navire

Entreprise	Ville	Radoub du navire avec équipage
New Dock, St. John's Dockyard Ltd.	St. John's	C\$188,370.00
Halifax Shipyards Ltd.	Halifax	C\$169,784.00
Groupe Verreault Navigation Inc.	Les Méchins	C\$113,500.00
Davie Canada Yard Inc.	Lévis	C\$95,441.00
Heddle Marine Service Inc.	Hamilton	C\$56,360.00
Pictou Shipyard	Pictou	C\$156,222.00
Ocean Industries Inc.	Saint-Bernard-Sur-Mer	C\$99,058.00
Allied Marine and Industrial	Port Colborne	C\$48,323.00
Central Machine & Marine	Sarnia	C\$21,745.00
Shelburne Ship Repair	Shelburne	C\$181,137.00
Réparations navales et industrielles Océan Inc.	Québec City	C\$95,441.00
Canadian Maritime Engineering Ltd.	Port Colborne	C\$48,323.00

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

015

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Supprimer l'annexe H - appendice 1 - Fiches de données sur les prix et ajouter la section ci-après.

Appendice 1 de l'annexe H

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

N° de réf	Spec. #	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des représentants technique & sous-traitants	Prix total ferme	Coût unitaire
2		SERVICES		\$	\$	\$	\$	
	2.1.6.5	Taux unitaire / Kw.Hr pour la Consommation						\$
	2.1.7.8	Taux unitaire / Mètre Cubic pour eau Potable Water						\$
	2.1.10	Taux unitaire / Hr. Pour fournir une grue						\$
4		NETTOYAGE DE LA CALE		\$	\$	\$	\$	
	4.2.1.4	Taux unitaire / mètre cube enlever et disposer des déchets huileux						\$
5		DÉPOSE ET INSTALLATION DU BLOC-MOTEUR PRINCIPAL NO.1		\$	\$	\$	\$	
6		REPLACEMENT DU RÉFRIGÉRATEUR PR ÉT A L'EMPLOY DE LA CUISINE		\$	\$	\$	\$	
7		REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DU PONT PRINCIPAL		\$	\$	\$	\$	
	7.2.7.2	Taux unitaire / M2 pour remplacer carreaux						\$
8		REPLACEMENT DES DRAINS POUR LES EAUX GRISSES DU PONT SUPÉRIEUR ET DE LAT TUYAUUTERIE D'EAUX NOIRES		\$	\$	\$	\$	

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145028/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145028

Amd. No. - N° de la modif.

015

File No. - N° du dossier

018mdF2599-145028

Buyer ID - Id de l'acheteur

018md

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

N° de réf	Spec. #	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des représentants technique & sous-traitants	Prix total ferme	Coût unitaire
9		INSPECTIONS DES CITERNES DE BALLAST, DES RÉSERVOIRS D'EAUX-VANNES ET DES ESPACES MORTS (POINT A INSPECTER)		\$	\$	\$	\$	
	9.3.1.5	Taux unitaire / mètre cube enlever et desposer des débris solides						\$
	9.4.1.3	Taux unitaire / mètre cube pour disposer de l'eau de ballast						\$
10		INSTALLATION DES ESSUIE-GLACES DE LA PASSERELLE		\$	\$	\$	\$	
11		GÉNÉRATRICE DE SECOURS (MOTEUR DIESEL) (POINT A INSPECTER)		\$	\$	\$	\$	
12		TEST AU MÉGOHMMETRE (POINT A INSPECTER)		\$	\$	\$	\$	
13		VIDAGE ET NETTOYAGE DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (EN OPTION)		\$	\$	\$	\$	
14		PRINCIPAL MOTEUR N 2 ET 1 SERVICE DE FSRMAIN ENGING #2 & 1 FRS SERVICE		\$	\$	\$	\$	
		TOTAL		\$	\$	\$	\$	